



Informations 2023/2024

Sous réserve de modifications

Contact

Académie de Waremme asbl
Rue Charles Lejeune, 4
B-4300 Waremme

Tél. : 019/ 32 77 50
Site internet : www.academiedewaremme.com
courriel : info@acawar.com
facebook.com/academiedewaremme

Portes ouvertes

Le mercredi 6 septembre 2023 de 13h30 à 16h30

Renseignements et inscriptions

A partir du **lundi 12 juin 2023 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023** puis à partir du **lundi 21 août** Date limite : **28 septembre**

permanence téléphonique : lundi au vendredi : 16h00 à 19h00, mercredi : 13h00 à 19h00

permanence inscriptions à Haneffe: le mardi 5 septembre de 15h30 à 17h00

Reprise des cours

cours d'instruments à pd **lundi 28 août** sur convocation du professeur
cours de danse, d'art parlé, de formation musicale (Waremme et Haneffe) et cours complémentaires à pd **lundi 4 septembre**
cours en implantation à pd **lundi 11 septembre**

Cours d'essai

Tous les cours de danse pour débutants et tous les cours complémentaires (sauf ceux listés en gras) sont ouverts à l'essai sans engagement jusqu'au 23 septembre. Il faut toutefois avoir rempli un bulletin d'inscription.

Conditions d'accès au cours et de régularité

- ✓ Avoir rempli un formulaire d'inscription, s'être acquitté du montant dû
- ✓ **Suivre au minimum 2 périodes de cours par semaine dans le même domaine** sauf en préparatoire, en danse (formation) ainsi qu'en cycle de formation si une 2ème période est suivie dans un autre domaine
- ✓ Comptabiliser au maximum 20 % d'absences (nous devons répertorier toute absence sur base d'un justificatif écrit).
- ✓ Se présenter aux auditions de classe et/ou aux évaluations.

27 juin 2023

Minerval et cotisation de soutien aux « Amis de l'Académie asbl »

code	STATUT	CONDITION	A PAYER	Féd WB	Asbl	A FOURNIR en plus de la carte d'identité
04	Tous les enfants en préparatoire		50 €		50	
04	Né(e) après le 31/12/2011	atelier parole ou musique dans les écoles	80 €		80	
		si inscrit(e) à d'autres cours	100 €		100	
05	Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental	atelier parole dans les écoles	80 €		80	A
		si inscrit(e) à d'autres cours	100 €		100	
00	Né(e) entre le 15/10/2005 et le 31/12/2011 inclus		150 €	89	61	
00	Né(e) avant le 15/10/2005		225 €	221	4	
03	Elève chômeur complet indemnisé		45 €		45	B
10	Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM		45 €		45	B + C
13	Demandeur d'emploi en période de stage		45 €		45	H
01	Bénéficiaire du revenu d'intégration		45 €		45	D
02	Enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration		45 €		45	D + C
11	Elève bénéficiaire du statut de handicapé		45 €		45	E
12	Enfant à charge d'une personne handicapée		45 €		45	E + C
14	Pensionné sous statut GRAPA		45 €		45	I
07	inscrit en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R.		80 €		80	A
16 17	secondaire technique (T ou Q) sect 10 secondaire tech. ou prof. (T ou Q) sect 6		80 €		80	G
09	Élève inscrit dans l'enseignement supérieur, obligatoire ou de promotion sociale, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles		150 €	89	61	A
06	Troisième enfant (et suivants) de + de 12 ans (dispensé du minerval)		80 €		80	J + C
08	Minerval déjà payé dans une autre académie		80 €		80	F

Les documents et attestations doivent être datés de septembre 2023 et rentrés pour le 28/09/2023.

✓ Une réduction de 45 € sur la cotisation 'asbl' est accordée au troisième inscrit d'une même famille et aux suivants (elle s'applique automatiquement aux plus jeunes).

✓ Un remboursement de 25 € sera accordé aux membres (sauf les adultes) du Royal Guidon Hesbignon, de la fanfare de Braives et de l'Ensemble Instrumental Waremmien (paiement du prix TOTAL remboursement sur base de l'attestation fournie avant le 31/12/2023 par le président de la société).

Toute demande de facilité de paiement devra être adressée à la direction. En cas d'accord, une convention sera signée. Le non-respect des termes de la convention entraînera d'office la radiation de l'élève.

Détail des documents à remettre pour le 28 septembre au plus tard

→ Carte d'identité

- A. Attestation de l'école fréquentée
- B. Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4
- C. Composition de ménage récente (Bureau population de la commune)
- D. Attestation du CPAS
- E. Attestation du SPF Sécurité sociale (Finance Tower, Bvd du Jardin Botanique 50/150 à 1000 Bruxelles – 0800/987 99), de l'AViQ, du service PHARE ou du VAPH - **ATTESTATION DE MUTUELLE NON VALABLE**
- F. Attestation de l'académie attestant du paiement du minerval et de la poursuite effective des cours concernés (annexe H5)
- G. Attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA), organisé ou subventionné par la Communauté française
- H. Attestation du Forem, d'Actiris (cf. annexes H3et H2) ou du V.D.A.B. ou ADG
- I. Attestation du Service fédéral des Pensions
- J. Preuve de l'inscription des deux premiers enfants plus âgés si inscrits ailleurs qu'à l'Académie de Waremme

Compte bancaire à créditer avant le 28/09/2023 :

IBAN BE20 0882 0203 7756

Bénéficiaire : « Les amis de l'Académie de Waremme asbl »

Communication : Nom + Prénom de l'élève

L'inscription sera effective dès réception du paiement du montant de l'inscription et remise des attestations nécessaires (au plus tard le 28/09/2023) Elle sera annulée et remboursée si le cours choisi n'est plus organisé au 1er octobre 2023 ou s'il n'y a plus de places disponibles.

La personne responsable prend note que l'Académie n'organise pas de surveillance en-dehors des heures de cours effectives.

Conformément à la loi du 30/07/2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'Académie de Waremme asbl dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Coordonnées du délégué à la protection des données à désigner le 1/10.

Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

Le responsable de la gestion des données personnelles est le Président, Monsieur Jacques CHABOT

27 juin 2023